

Séance extraordinaire du 12 février 2026

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 12 février 2026, dès 20h30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Sont présents : Mesdames les conseillères Isabelle Mayer et Suzanne Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Francis Ruest et Gilles Massey.

Sont absents : Messieurs les conseillers Jean Barrette et Jacques Ostiguy.

Assistent également à la séance, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 20h30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie. »

2026-02-034

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 12 février 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 février 2026 tel que déposé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 3.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Demande d'aide financière – Autorisation de signature

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-02-035

3.1 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à soutenir les municipalités, les MRC et les conseils de bande des communautés autochtones dans l'élaboration d'une politique familiale municipale (PFM) ou la mise en œuvre de mesures ou projets prévus au plan d'action issu d'une PFM en vue d'assurer aux familles l'accès à des ressources ou à des services nécessaires à leur épanouissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac a présenté, en 2025-2026, dans le cadre de ce programme, une demande d'aide financière admissible pour l'élaboration d'une politique familiale ou la réalisation des mesures ou des projets prévus au plan d'action issu d'une PFM;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des Loisirs et des Communications, à signer au nom de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac tous les documents relatifs à la demande d'aide financière présentée en 2025-2026 dans le cadre de ce programme et la convention d'aide financière liée à ce même programme.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2026-02-036

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h33 l'ordre du jour étant épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Suzanne Lapointe
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 12 février 2026 à 20h34.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature
du présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions
qu'il contient au sens de l'article 142(2) du
Code municipal